



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000405

-----  
**Séance du vendredi 14 décembre 2007**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET  
Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 3.2), Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 3.2) **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.1), Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 1.2.4), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 2.1), Michel JOSSE, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.1), Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 2.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.3), Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.2), Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET **Boussières :** Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.2) **Chaleze :** Paul MILESI (suppléant de Josseline SEITZ) **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) **Champagney :** Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Champoux :** Norbert DUPREY (à partir du rapport 1.1.2) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER (jusqu'au rapport 6.2) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 6.2) **Grandfontaine :** François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.2) **La Vèze :** Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.2) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (jusqu'au rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilly les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2 représenté par son suppléant Serge FERRI pour le rapport 1.1.1), Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN (jusqu'au rapport 6.2) **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Anne WYSOCKI (suppléante de Bernard GAVIGNET)

**Étaient absents :** **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Nicole DAHAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Lucile LAMY, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **Ecole Valentin :** Yves GUYEN **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

**Procurations de vote :**

**Mandants :** D. BAUD (à partir du rapport 5.1), M. BULTOT, Y-M. DAHOUI (à partir du rapport 5.1), B. FALCINELLA, V. FUSTER, A. GHEZALI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN (à partir du rapport 5.1), L. LABORIE, B. LAMBERT, F. MONNEUR, J. PANIER, D. POISSENOT (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE (à partir du rapport 1.2.4), M. ROPERS, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, D. TETU, B. ASTRIC, Y. GUYEN, P. DUCHEZEAU, R. BOURLON, J. MENIGOZ (à partir du rapport 1.1.2), C. BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2)

**Mandataires :** J-C. ROY (à partir du rapport 5.1), T. BENETEAU de LAPRAIRIE, B. MEDJALDI (à partir du rapport 5.1), J-J. DEMONET, E. DUMONT, R. CHAVIN-SIMONOT, J-L. FOUSSERET, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.1), R. BARDEY, J-M. CAYUELA, J-C. CHEVAILLER, M. ROIGNOT, M-M. DUFAY (à partir du rapport 5.1), D. GENDRAUD (à partir du rapport 1.2.4), M. JOSSE, F. BRANGET, Y. TARDIEU, S. JEANNIN, M. POULET, A. BAVEREL, M. COTTINY, B. BOURDAIS, M-O. CRABBE-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.2), R. STEPOURJINE (à partir du rapport 1.1.2)

**Objet :** Prise en charge de l'éclairage public de la RN57 entre l'A36 et la RD75

## Prise en charge de l'éclairage public de la RN57 entre l'A36 et la RD75

**Rapporteur : Michel POULET, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
PPIF 2007-2010 Imputation : 011.821	Montant PPIF 2007-2010 : 20 000 € TTC par an

### Résumé :

Le Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV) a sollicité le Grand Besançon pour la prise en charge de l'éclairage public, dont ce syndicat assure actuellement le fonctionnement, l'entretien et la maintenance, le long de la RN57 entre le pont de l'A36 et la RD75. Cet éclairage public est dans le prolongement de celui propriété du Grand Besançon sur la voie de contournement des Montboucons (RN57).

La prise en charge des coûts de fonctionnement de l'éclairage public entre l'A36 et la RD75 est estimée à 20 000 € TTC par an.

Le présent rapport a pour objectif de définir les modalités techniques et financières de cette prise en charge par le Grand Besançon. Dans ce cadre il est nécessaire de réaliser 2 avenants :

- un avenant à la convention liant l'Etat au Grand Besançon dans le cadre de l'éclairage public de la voie de contournement. L'Etat étant propriétaire du réseau géré par le SIEV sur la RN57, il lui revient de transférer désormais cette gestion au Grand Besançon,
- un avenant à la convention liant la Ville de Besançon au Grand Besançon dans le cadre de l'éclairage public de la voie de contournement. En effet, la Ville de Besançon assure les prestations de gestion, d'entretien et de maintenance de ce réseau pour le compte du Grand Besançon. Cet avenant aurait pour objet d'étendre cette prestation au réseau anciennement géré par le SIEV.

### I. Une demande du SIEV pour que le Grand Besançon prenne en charge les coûts d'éclairage public sur la RN57 entre l'A36 et la RD75

En janvier 2005, le SIEV a interpellé par courrier la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la prise en charge des coûts d'éclairage de la RN57 entre l'A36 et la RD75. Cette demande concernait à la fois les frais de fonctionnement (consommation et entretien) et les frais d'investissement (prise en charge des emprunts). Cette demande s'inscrivait dans un souci de parallélisme des formes, la CAGB assurant le financement de l'éclairage public de la voie des Montboucons (RN57) à Besançon.

En juin 2005, les membres de la Commission n°7 « Voirie-Stationnement » n'avaient pas souhaité donner une réponse favorable, considérant qu'ils ne pouvaient estimer l'impact que pourrait avoir une telle décision sur d'autres axes de l'agglomération.

En 2006, les précisions suivantes ont été apportées par le SIEV :

- 900 mètres de linéaires de voies sont concernés par la demande,
- les coûts de consommation sont estimés entre 10 000 € et 15 000 TTC par an,
- les coûts d'entretien sont de l'ordre de 5 000 € TTC par an,
- une convention en date de janvier 1997, de transfert de prise en charge de l'éclairage public de la RN57 lie l'Etat au SIEV,
- le SIEV demande la prise en charge rétroactive des coûts de fonctionnement à compter de janvier 2005, date de sa première demande,
- il s'agit d'une simple demande de prise en charge du financement.

En 2006, les membres de la Commission n°7 avaient précisé les pistes de travail suivantes :

- le seul précédent existant concerne la prise en charge par la CAGB de l'éclairage public de la voie des Montboucons, dans le cadre d'une convention avec l'Etat,
- un accord de principe est donc donné sur la symétrie des formes entre la prise en charge de l'éclairage public du SIEV et celui de la voie des Montboucons,
- la rétroactivité ne peut être prise en compte,
- la définition du matériel dont la gestion doit être transférée au Grand Besançon devra être précisée,
- un état des lieux contradictoire de ces matériels devra être effectué,
- des précisions réglementaires quant aux modalités de conventionnement devront être demandées aux services de l'Etat,

Le SIEV et l'Etat ont été sollicités, lors de plusieurs réunions de travail en 2006 et 2007, dans ce sens.

## **II. Un transfert de la gestion, de l'entretien et de la maintenance du réseau d'éclairage de l'Etat vers le Grand Besançon**

Après plusieurs mois d'attente, du fait notamment de la restructuration des services de l'Etat, le SIEV a obtenu des contacts constructifs avec les services de l'Etat. Désormais, des interlocuteurs sur ce dossier sont identifiés au sein de la nouvelle Direction Interdépartementale des Routes (DIR).

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre le SIEV, les services du Grand Besançon, de la DIR et de la Ville de Besançon pour clarifier les attendus. Les éléments suivants sont désormais validés sur le principe :

- la prise en charge par le Grand Besançon de l'éclairage public du SIEV doit se concrétiser par un transfert de gestion de l'Etat vers le Grand Besançon,
- les services de l'Etat souhaitent que cette prise en charge se fasse par voie d'avenant à la convention de 2005 liant l'Etat à la CAGB pour l'éclairage public de la voie des Montboucons,
- seuls seraient transférés le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Afin d'assurer l'ensemble de ces prestations, un avenant à la convention de gestion de l'éclairage public de la voie des Montboucons serait passé entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon. En effet, la Ville de Besançon assure déjà ces prestations pour le compte du Grand Besançon sur la voie de contournement ouest,
- dans ce contexte, la convention initiale entre l'Etat et le SIEV serait également conservée et ferait l'objet d'un avenant réduisant son périmètre d'intervention,
- le SIEV devra fournir une copie de son contrat d'entretien confié à CEGELEC et des rapports d'intervention pour permettre d'estimer les interventions réalisées sur le réseau d'éclairage depuis sa création,

## **III. La passation d'avenants aux conventions existantes avec l'Etat et la Ville de Besançon pour acter le transfert et assurer la gestion de ce réseau d'éclairage public**

Sur les bases ci-dessus, il est proposé :

- la rédaction d'un avenant n°1 à la convention « ROCADE NORD-OUEST DE BESANCON – VOIE DES MONTBOUCONS » entre l'Etat et le Grand Besançon. L'objet de cet avenant est d'établir les modifications de la convention Etat – CAGB « Rocade Nord Ouest de Besançon – Voie des Montboucons » pour permettre la prise en charge, par la CAGB, du fonctionnement, de l'entretien et de la maintenance de l'éclairage public situé sur la 2 x 2 voies de la RN57, entre l'A36 et la RD75,

- la rédaction d'un avenant n°1 à la convention « ROCADE NORD-OUEST DE BESANCON – VOIE DES MONTBOUCONS » entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon. L'objet de cet avenant est d'établir les modifications de la convention Ville – CAGB « Rocade Nord Ouest de Besançon – Voie des Montboucons » pour permettre la gestion et l'entretien par la Ville, pour le compte de la CAGB, de l'éclairage public situé sur la 2 x 2 voies de la RN57, entre l'A36 et la RD75, initialement à la charge du SIEV.

Ces avenants prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur les propositions des modalités de prise en charge par la CAGB des coûts de fonctionnement de l'éclairage public de la RN57 au niveau du SIEV, entre l'A36 et la RD75,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention « ROCADE NORD-OUEST DE BESANCON – VOIE DES MONTBOUCONS » entre l'Etat et le Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention « ROCADE NORD-OUEST DE BESANCON – VOIE DES MONTBOUCONS » entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer ces avenants.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 21.DEC 2007